

# INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## 29 HAUSSMANN EURO OPPORTUNITES

### Part C : ISIN FR0011443225

Société de gestion : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)

FIA soumis au droit français

### Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du FCP de classification Actions des pays de l'Union Européenne, est, au travers d'une gestion discrétionnaire, la recherche d'une performance sur une durée minimum de placement recommandée supérieure à 5 ans, en s'exposant aux marchés à dominante actions investis sur les marchés européens (de la zone euro et/ou non euro). Le FCP pourra avoir recours à des ventes d'options d'achat pour compléter la génération de revenus et atténuer la volatilité.

A titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à l'indicateur de référence EuroStoxx 50.

Le portefeuille du FCP est composé :

- de 0% à 100% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital de toutes capitalisations (10% maximum de l'actif net en petites capitalisations) et de tous secteurs confondus. Les investissements pourront porter majoritairement sur les pays de l'Union Européenne mais à titre de diversification le fonds pourra investir dans la limite de 10% maximum de l'actif net dans des titres des pays émergents. Le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75% en titres éligibles au PEA (actions ou autres titres de capital et/ou à hauteur de 10% maximum de l'actif net en actions ou part d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement). L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 60% et 100% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

- de 0% à 24% maximum de l'actif net en obligations et autres titres de créances négociés sur les marchés des pays appartenant à l'OCDE. Ces titres pourront être de toutes durations et zones géographiques confondues. Ces titres auront une notation allant de AAA à BBB- selon l'échelle de Standard and Poor's, ou à défaut une notation équivalente par une autre agence, ou jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion s'appuie sur les notations externes et sur son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. Sur ces bases, elle prend des décisions d'investissement à l'achat et en cours de vie.

La répartition dette privée/ dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

L'exposition aux marchés de taux pourra varier entre 0% et 24% maximum de l'actif net par le biais d'investissements en titres directs et/ou via des OPC (ou de fonds d'investissement étrangers) et instruments dérivés listés simples et complexes.

Toutefois, le FCP peut détenir à tout moment :

• dans une limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds des obligations de qualité mais non notées et dans une limite de 5% maximum de l'actif net du Fonds des titres dits spéculatifs, de notation comprise entre BB+ et BB- (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par la société de gestion. Les émissions non notées d'émetteurs notés

(émissions convertibles par exemple) sont reclassées dans le rating de l'émetteur, selon le rating de créance.

• dans une limite de 10% maximum de l'actif net du Fonds des obligations dont la notation est inférieure à BB- (ou jugée équivalente par des critères internes à la société de gestion) suite à une dégradation post-investissement.

Ainsi, l'exposition aux titres spéculatifs, pourra atteindre 20% maximum de l'actif net du fonds.

La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre 0 et 10.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens, de FIA français (fonds à vocation générale) et FIA et fonds d'investissement de droit étranger respectant les critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré dans une optique de couverture et/ou d'exposition contre les risques actions et de taux, et uniquement de couverture pour le risque de change, sans rechercher de surexposition aux marchés.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés simples et complexes.

L'investissement en Contingent Convertible Bonds (CoCos) ne dépassera pas 10% maximum de l'actif net du FCP. Les CoCos sont des obligations converties automatiquement en actions à un prix déterminé, au moment où des critères de déclenchement (niveau des pertes, niveau dégradé du capital...) seront actionnés.

Les titres non libellés en euro pourront ne pas faire l'objet d'une couverture de change, le fonds peut être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement, sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la Bourse de Paris.

La Part C réinvestit les sommes distribuables.

Recommandation : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. Ce FCP ne peut être souscrit par des « U.S. Persons » ou assimilés.

### Profil de risque et de rendement

À risque plus faible ← rendement potentiellement plus faible | À risque plus élevé → rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition au placement à dominante actions investi sur les marchés européens (de la zone « Euro » et/ou non « Euro »).

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre FCP.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du FCP étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le FCP ne présente pas de garantie en capital.

Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Le FCP peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie :

Le risque résulte de l'exposition sur des instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec plusieurs contreparties. Le FCP est donc exposé au risque que l'une de ces contreparties ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Risque de liquidité :

Le FCP peut être investi des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, ce qui peut se traduire par une impossibilité de vendre ou par une baisse du prix des actifs. Ceci pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP.

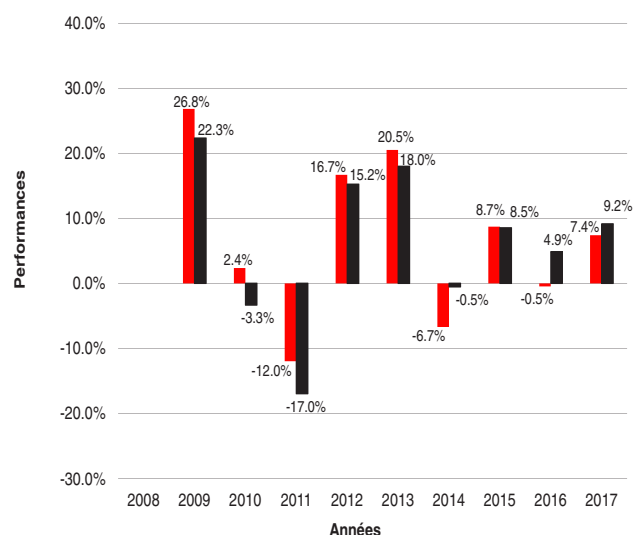
## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1.00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2.32% de l'actif net
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

## Performances passées

### 29 HAUSSMANN EURO OPPORTUNITES - Part C



Le montant des frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en **Décembre 2017**. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour chaque exercice, le rapport annuel du FCP donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans la rubrique Frais et Commissions du prospectus qui est disponible auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

■ 29 HAUSSMANN EURO OPPORTUNITES - Part C

■ Indicateur de référence

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le FCP a été créée en 2001.

L'indice de référence\* est CAC 40.

\* A compter du 11/05/2015, le fonds sera comparé à l'indice de référence EuroStoxx 50 .

La performance du FCP est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celles de l'indice ne tiennent pas compte des éléments de revenus distribués.

Les performances sont présentées en EUR.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** De plus amples informations sur le FIA, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard haussmann, 75009 Paris, ainsi que par le site internet : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr>.

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est tenue à disposition par SG 29 HAUSSMANN. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

**Fiscalité :** Le FCP est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation.

**Catégorie de parts :** Ce FIA est constitué d'autres types de parts.

Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du FIA peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

*La responsabilité de SG 29 HAUSSMANN ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.*

*Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.*

*SG 29 HAUSSMANN est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.*

*Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 03/04/2018.*